

« Loi Labbé »

Joël LABBE, sénateur, est à l'origine de cette loi.

Depuis le 1er Janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

Les particuliers aussi sont concernés par cette loi comme la vente en libre-service est également interdite.

Le 22 Juillet 2015, l'Assemblée Nationale a adopté **la loi de transition énergétique pour la croissance verte** qui prévoit la mise en place de **l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics.**

La commercialisation et la détention des produits phytosanitaires sont interdites.

Cette mesure vous concerne !!! (Jardiniers amateurs).

Quels impacts pour les particuliers ?

Les particuliers sont tout à fait concernés par cette loi, la vente en libre-service des pesticides chimiques de synthèse n'est plus autorisée. Ces produits doivent désormais être délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. Les produits de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique ne sont pas concernés par cette loi.

A partir du 1er Janvier 2019, la vente de pesticides chimique de synthèse est tout simplement interdite aux particuliers.

Et maintenant ? Quels impacts pour les acteurs publics ?

Le printemps va arriver à grands pas, et si vous particuliers ne prenez pas les mesures qui s'imposent, **vous vous trouvez hors la loi...**

Les pesticides posent de nombreux problèmes d'environnement et de santé publique.

L'utilisation de pesticides constitue une source importante de contamination des eaux. Les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables (trottoirs, cours bitumés ou gravillonnées, pentes de garage,...) se retrouvent dans les eaux superficielles, souterraines et entraînent : **une pollution des eaux liée au ruissellement. L'eau est un élément indispensable pour la vie !!!**

Des solutions existent :

- le fleurissement raisonné
- le désherbage manuel, thermique (eau bouillante)
- le paillage
- la fertilisation du sol.



Les problèmes de jardinage sont liés à de mauvaises techniques et pratiques.

Le début de la sagesse pour éviter d'utiliser des pesticides : **Il faut apprendre à travailler avec la nature et non pas contre.** Tous les insectes dont les abeilles, les fleurs sauvages, souffrent de l'utilisation de produits phytosanitaires en tous genres. Pour aider la nature : **proscrivez donc tout pesticide et herbicide** de votre jardin.

Derrière la pollinisation des fruits et légumes, il y a le travail des abeilles. Suite à l'utilisation des produits phytosanitaires, à l'utilisation trop massive de pesticides (insecticides, pesticides, herbicides, fongicides), les abeilles disparaissent.

2018 : une année noire pour de nombreux apiculteurs qui découvrent un phénomène étrange de mortalité des abeilles sans trouver d'explication rationnelle. Un nombre impressionnant de colonies mortes dans les ruchers est à déplorer dans tous les départements de France sans exception.

<https://abeille-et-nature.com>